



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 266-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.386

Déposée le : 08.12.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ammann (Bern, LG) (porte-parole)

Cosignataires : 1

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -

L'histoire du pouvoir et de la vérité à l'école

L'école et l'enseignement scolaire sont par définition des institutions conservatrices, car il s'agit de transmettre aux nouvelles générations les connaissances et les compétences qui sont tenues pour « vraies » ou « justes » par les adultes. Pour les techniques culturelles descriptives, cette situation n'est pas problématique, voire plutôt bienvenue, car ce n'est qu'à travers la compréhension des aînés que de nouvelles connaissances peuvent émerger. Par contre, dès lors que des éléments normatifs s'immiscent dans l'enseignement, la situation devient problématique, comme le démontre clairement les discussions autour du curriculum caché¹. Par exemple, des pensées racistes qu'on croyait depuis longtemps abandonnées refont surface en cours d'histoire, alors qu'en cours de littérature, on assiste soudainement au retour de la figure active du preux chevalier face à la figure passive de la belle au bois dormant. Pour le formuler en des termes plus généraux : à chaque fois que des discours de pouvoir et de vérité² poussiéreux sont aveuglément tenus dans le cadre scolaire, l'école devient une institution réactionnaire et rétrograde.

Il convient de combattre fermement la diffusion d'idées discriminatoires depuis longtemps tenues pour dépassées, de pensées racistes, de stéréotypes, c'est-à-dire de discours de pouvoir et de vérité, dans nos écoles que nous voulons ouvertes et progressistes.

¹ Le terme « curriculum caché » renvoie aux connaissances transmises implicitement et aux effets de l'école sur la socialisation qui ne sont pas prévus par le programme officiel. Ce terme est apparu dans les années 1970 pour désigner la reproduction implicite et non prévue par le programme officiel de normes et de valeurs sociales.

² L'expression « discours de pouvoir et de vérité » est utilisée ici en référence à Michel Foucault pour couvrir l'ensemble des normes et des valeurs construites et instaurées par la société qui limitent certains individus ou groupes d'individus dans l'exercice de leurs droits, les désavantagent, les discriminent ou qui empêchent toute contestation des structures établies. Ces normes et valeurs sont par exemple les rôles de genre, les stéréotypes, les clichés racistes, les représentations sur ce qui est suisse, etc.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. De quelles offres les personnes dans le domaine de l'enseignement disposent-elles pour aborder la question des discours de pouvoir et de vérité, pour les traiter sous un angle critique et pour les déconstruire ?
2. Le Conseil-exécutif estime-t-il que l'offre actuelle est efficace et effective ? Sur quels critères fonde-t-il son jugement ?
3. Pour quels discours de pouvoir et de vérité concrètement le Conseil-exécutif pense-t-il qu'il faille à tout prix agir ? Sur quels critères fonde-t-il son jugement ?

Destinataire

– Grand Conseil